



- **CHEQUE N°1 = DROIT D'ENTREE + LICENCE + COTISATION**
- **CHEQUE N°2 = ASSURANCE FACULTATIVE LOISIR "BASE" OU "TOP" (peut etre prise directement sur le site Cabinet Lafont)**
- **REGLEMENT POSSIBLE EN 3 FOIS**

Formations par Moniteurs diplômés
Formations N1 à MF1 et passage des examens Niveaux 1 à 3
Formation Enfants : Plongeur Bronze à Plongeur Or
Formations complémentaires : Bio, Photo, Vidéo, Secourisme, Apnée...
Inspection Visuelle Annuelle des Blocs
Sorties : Bassin Arcachon, Lacs, Fosses, Côte Basque, Méditerranée

DECOUPAGE TARIF PAR ADHERENT

- Avec licence (Licence + Adhésion + Activités)
- Sans licence (Licence prise dans une autre structure) (Adhésion + Activités)

TARIF UNITAIRE

	V.O.	Autres
Droit d'entrée pour une 1ère adhésion (sauf école de plongée enfants)	50 €	
Licence FFESSM avec Responsabilité Civile intégrée (peut être prise seule)	50 €	
Adhésion (peut être prise seule)	90 €	100 €
Activités	Formation (Ecole, N1, N2, N3, N4, Ludique)	60 €
	Formation Cadres 1ère année (Initiateur & MF1)	50 €
	Formation Cadres 2ème & 3ème années	30 €
	Formation Apnée (plongeurs exclusivement)	30 €
	Plongeurs & nageurs libres	0 €
	Adhésion membre CT, CD et vétéran	45 €

Chèque n°1

Chèque n°1

Chèque n°1

Chèque n°1

Chèque n°1

Chèque n°1

Chèque n°1

PRIX TOTAL SAISON avec licence 2025 2026

V.O.	Autres
50 € à rajouter	

200 €	210 €
190 €	200 €
170 €	180 €
170 €	180 €
140 €	150 €
95 €	

ASSURANCE INDIVIDUELLE COMPLEMENTAIRE (FACULTATIVE)

Loisir 1 base	24,20 €	Chèque n°2 ou adhésion via le site
Loisir 2 base	28,85 €	
Loisir 3 base	49,45 €	
Loisir 1 Top	46,35 €	
Loisir 2 Top	57,70 €	
Loisir 3 Top	95,80 €	

INFO PRATIQUE

V.O. = adhérent résident à Villenave d'Ornon et les communes associées: Gradignan, Cadaujac, St Selve, La Brède, Martillac.

DROIT D'ENTREE pour toute nouvelle inscription quel que soit le groupe choisi

REMISE ADHESION FAMILLE (Conjoints et enfants)

- moins 10% pour 2 inscriptions au club
- moins 20% à partir de 3 inscriptions au club

NIVEAU 1 :

Gilet Stabilisateur fourni pour les formations Niveau 1 contre Caution (rachat possible en fin de saison)

COMMISSION TECHNIQUE :

Tarif de 95 € pour cette saison. Pour bénéficier de 95 € la saison suivante et non du tarif nageur libre, l'encadrant devra respecter l'une des conditions suivantes :

- 14 séances encadrement piscine ou cours théoriques minimum
- 7 plongées mer en tant qu'encadrant

* l'encadrant, membre vétéran, bénéficie du tarif vétéran lors des sorties quand celui-ci est précisé

L'assurance "Loisir 1 base" minimum est obligatoire en Espagne.

L'assurance complémentaire choisie est, soit à régler au club à l'inscription, soit à souscrire personnellement via le site de la FFESSM (imprimer l'attestation via leur site car elle n'est plus signifiée sur la carte de la licence).